



COLLOQUE

PROGRAMME

Ce que les formulaires font au(x) droit(s)

JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

DE 9h00 À 17h30

Amphithéâtre Marceau Long

20 avenue de Ségur,

75007 Paris

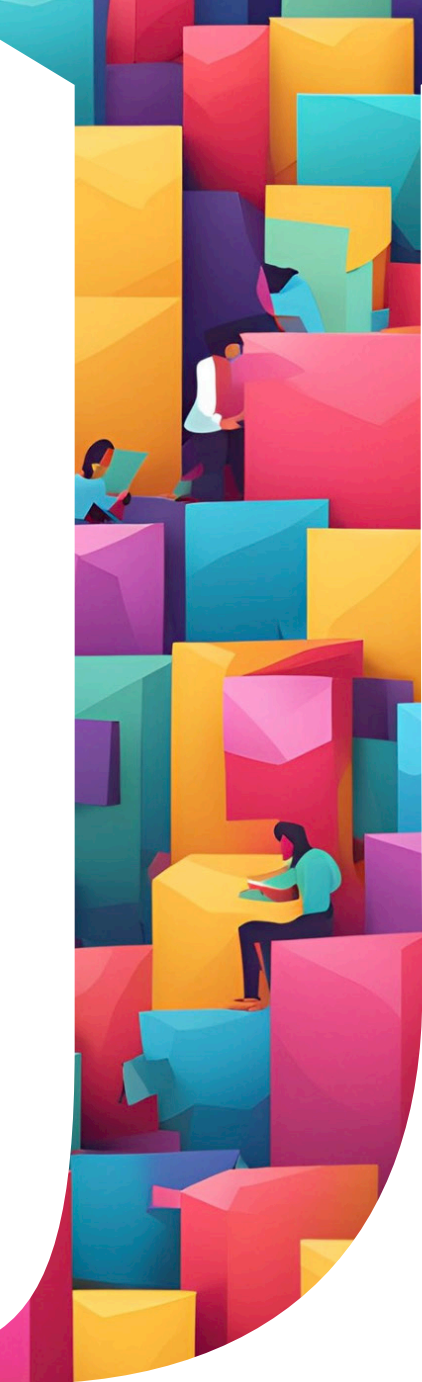
**D**
Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CHAD**
Centre d'Histoire et
d'Anthropologie du Droit

**SciencesPo**

**J**
Institut des Études
et de la Recherche
sur le Droit et la Justice





Présentation de la journée

Les formulaires encadrent la pratique du droit depuis fort longtemps, si bien que la place majeure qu'ils occupent aujourd'hui pourrait ne pas étonner le juriste enclin à l'expliquer par le recours croissant aux ressources informatiques. Pourtant l'emprise du formulaire dans le quotidien du praticien et du justiciable représente bien quelque chose de nouveau qui déborde la simple contrainte informatique car le modèle est en passe de s'imposer comme source d'autorité.

A priori, le formulaire est censé faciliter la demande de droits. Mais force est de constater que l'outil trop souvent n'est pas adapté et que sa complexité contribue au non-recours des administrés à leurs droits, qu'ils soient découragés par la complexité du processus ou inquiets des risques induits en cas d'erreur.

Afin de sensibiliser le Ministère de la justice à la nécessité de concevoir les formulaires avec les destinataires et en fonction de leurs besoins, un travail de terrain a été mené en collaboration avec les personnes en situation de grande pauvreté. L'idée est que le repérage des dysfonctionnements les plus sévères permet de faire un état des lieux qui profite à l'ensemble des justiciables.

Un autre objectif du colloque est de montrer en quoi la représentation même du droit est contrainte par la forme du formulaire. La langue du droit évolue du fait de la standardisation. Ainsi, la disposition matérielle, le nombre limité de mots, les rubriques préétablies etc. modèlent le propos et ont des conséquences esthétiques sur le discours juridique.

Les formulaires sont souvent pensés comme le fruit de la révolution technologique. Ils étaient pourtant déjà très utilisés dès l'Antiquité et le témoignage de l'histoire est ici utile pour comprendre comment les formulaires ont contribué à la fabrique de notre droit.

PROGRAMME

• 8h30

Accueil des participants

• 9h00

OUVERTURE DE LA MATINÉE

Claire HÉDON, Défenseuse des droits

Soazick KERNEIS, Directrice du CHAD, Université de Paris-Nanterre,
Maison Française d'Oxford

Sébastien PIMONT, Directeur de l'école de droit de Sciences Po
et **Valérie SAGANT**, Directrice de l'IERDJ

• 9h10

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Claire HÉDON, Défenseuse des droits

Soraya AMRANI MEKKI, Professeure à l'école de droit de Sciences Po Paris

• 9h40

LA CONCEPTION DU FORMULAIRE AU SERVICE DES DROITS ?

LE POINT DE VUE DES UTILISATEURS

Equipe d'ATD Quart Monde et Clinique du droit de l'université de Paris-Nanterre

Anne SIMONIN, Directrice de recherches à l'EHESS

Laurence DUMOULIN, Directrice de recherche CNRS

et **Hélène REVIL**, PhD science politique, chercheure, UMR Pacte/UGA,
responsable scientifique de l'Odenore

Isabelle TOULEMONDE, Responsable du département droits de l'homme
et justice d'ATD Quart Monde, avocat au barreau de Nanterre et **Williams
CARDON**

• 10h40

Débats

• 11h10

LE POINT DE VUE DES CONCEPTEURS

Daniel AGACINSKI, Délégué général à la médiation, auprès de la Défenseure des droits

Carine JALLAMION, Professeure à l'Université de Montpellier

Raphaël Le GALL, Chef du bureau de l'aide juridictionnelle
et **Robin RUOT**, Directeur de projet SIAJ. SADJAV

• 12h00

Débats

• 12h30 – 14h00

Pause déjeuner

APRÈS-MIDI : LA DÉFORMATION DU DROIT PAR LE FORMULAIRE

• 14h00

LA CONTRAINTE DES DROITS PAR LE FORMULAIRE

Sophie DEMARE-LAFONT, Professeure à l'Université Paris-Panthéon Assas

Raphaëlle XENIDIS, Professeure à l'école de droit de Sciences po

Carole AUBERT DE VINCELLES, Professeure à l'Université CY Cergy, Paris
Université, Directrice de la chaire droit de la consommation

• 15h00

Débats

• 15h30

LA CRÉATION DU DROIT PAR LE FORMULAIRE

Soazick KERNEIS, Professeure à l'Université Paris-Nanterre

Isabelle SAYN, Directrice de recherche au CNRS, Directrice adjointe scientifique de l'IERDJ

• 16h30

Débats

• 17h00

PROPOS CONCLUSIFS

M. Loic CADIET, Professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne,
Membre du Conseil supérieur de la magistrature



SciencesPo



À PROPOS DE L'INSTITUT DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE SUR LE DROIT ET LA JUSTICE (IERDJ) :

L'IERDJ a pour objet la promotion d'une réflexion originale et prospective, le développement de la recherche et son soutien, ainsi que la mobilisation et la diffusion des connaissances sur les normes, la régulation juridique, les missions et le fonctionnement de la justice, dans tous les champs disciplinaires pertinents. Son action s'adresse à l'ensemble des professionnels concernés, aux acteurs de la recherche et de la formation, comme à un plus large public, sur le plan national, européen et international.